

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-14-2

Séance du lundi 19 avril 2021

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AU SEIN DE DEUX ASSOCIATIONS AGISSANT POUR LA CITE DE L'AUTOMOBILE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU l'article L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein des organismes extérieurs,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien du 29 mars 2021 et l'information de la Commission territoriale de l'agglomération de Mulhouse du 17 mars 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein des instances décisionnelles respectives de l'Association de Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse et de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse,
- Désigne les Conseillers d'Alsace suivants, chargés de représenter la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein des instances décisionnelles respectives de l'Association de Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse et de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse :
 - Mesdames GROFF, DREXLER et JENN ainsi que Monsieur HABIG au sein de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse en qualité de membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration, en plus des deux représentants de la CeA déjà désignés ;
 - Mesdames GROFF et DREXLER au sein de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse en qualité de membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration, en plus des quatre représentants de la CeA déjà désignés ;
- Prend acte que les Conseillers d'Alsace désignés sont pressentis pour siéger aux instances des conseils d'administration, bureaux et présidences destinés à être mises en place ultérieurement par les associations concernées.

Monsieur Philippe TRIMAILLE en sa qualité de Président de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse, Monsieur Alain COUCHOT en tant que membre du Conseil d'Administration ainsi que Madame Bernadette GROFF, Madame Sabine DREXLER et Monsieur Michel HABIG en tant qu'élus désignés pour représenter la CeA au sein de ce même organisme ne participent ni au débat ni au vote.

Monsieur Philippe TRIMAILLE et Monsieur Michel HABIG en leur qualité de membres du bureau au sein de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse ainsi que Madame Fatima JENN et Monsieur Alain COUCHOT en tant que membres du Conseil d'Administration au sein de ce même organisme ne participent ni au débat ni au vote. Mesdames Bernadette GROFF et Sabine DREXLER ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'élues désignées pour représenter la CeA au sein de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité